



Ville de
Kingersheim

Police municipale

140/2024

Arrêté temporaire portant réglementation au stationnement

Le Maire de la Ville de Kingersheim

Le 14 mai 2024

Vu Les articles L 2213-1, L 2213-2 et L 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu L'article R 411-8 du Code de la Route,

Vu L'Arrêté 109/2024,

Vu La demande formulée par Mr MEYER Jean-Pierre en date du 13 mai 2024, ce dernier demeurant 24 rue de Nancy à Kingersheim, concernant une demande d'interdire une place de stationnement pour la fête des voisins qui se tiendra le dimanche 2 juin 2024, entre le 15 et le 17 rue de Nancy.

CONSIDERANT que dans le cadre de cette fête, il y a lieu de régler temporairement le stationnement.

ARRETE

Article 1 – La dernière place de stationnement du parking situé à hauteur du 17 rue de Nancy est neutralisé du 31 mai 2024 à partir de 18h, au 3 juin 2024 jusqu'à 10h.

Article 2 – Monsieur MEYER Jean-Pierre est chargé de la pose de la signalisation adéquate.

Article 3 – La Police Municipale de Kingersheim et tout agent de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

Laurent Riche

